



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



2026

Au sein du ministère en charge de la Jeunesse et de la Vie associative, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) **élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la jeunesse, de l'engagement, de l'éducation populaire et de la vie associative.** Elle contribue au développement des programmes européens et internationaux en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

Elle s'appuie sur les études et recherches de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), service à compétence nationale, qui lui est rattaché.

Elle finance et exerce la tutelle sur l'agence du service civique, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et la partie française de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

Elle déploie des services numériques innovants en faveur de l'engagement civique et de la vie associative.

Les politiques qu'elle pilote se déploient sur les territoires en lien étroit avec ses services déconcentrés.

Le secrétariat général du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), le secrétariat général du Haut conseil à la vie associative (HCVA) et le secrétariat général du comité de filière animation sont placés auprès du Directeur de la DJEPVA.

**Thibaut de Saint Pol est délégué interministériel à la jeunesse et directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.**

Délégué  
interministériel  
à la jeunesse

Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative exerce les fonctions de délégué interministériel à la jeunesse dans une logique de transversalité entre les différents champs de l'action publique et de mise en cohérence des politiques dédiées à la jeunesse.

**834 M€**

c'est le budget que la DJEPVA consacre à ses **politiques publiques** en 2025

## QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA DJEPVA ?

### LA DJEPVA MÈNE 4 MISSIONS PRIORITAIRES :

#### 1. IMPULSER UNE SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

- Développer des **parcours citoyens** dès le plus jeune âge.
- Encourager **toutes les formes d'engagement** au service de l'intérêt général et les reconnaître sur le territoire français et à l'international.
- Œuvrer à la **reconnaissance des compétences acquises.**

Plus de  
**900 000**  
jeunes se sont déjà engagés dans une mission de Service civique

**16 000**  
organisations proposent des missions de bénévolat sur [jeuxaider.gouv.fr](http://jeuxaider.gouv.fr)

Près de  
**2 700**  
jeunes volontaires rejoignent chaque année le **Corps européen de solidarité**

## 2. FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- Renforcer et dynamiser l'accès et l'accompagnement des jeunes vers l'**information**, leurs droits et leurs devoirs.
- Encourager et favoriser la **participation** de tous les jeunes aux débats publics.
- Faciliter la **mobilité** de tous les jeunes au niveau national, européen et à l'international.

**18 000**

associations  
bénéficient  
d'un agrément  
Jeunesse éducation  
populaire (JEP)

**50 000**

BAFA  
sont délivrés  
annuellement

## 4. ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

- Contribuer à la structuration et au **développement du tissu associatif** dans toute sa diversité et autour des principes relatifs aux valeurs de la République.
- Gérer le **Fonds pour le développement de la vie associative** (FDVA).
- Valoriser et promouvoir le **bénévolat**. Accompagner la **professionnalisation** des salariés associatifs.
- Proposer **une offre de services numérique et physique** au bénéfice des associations.

**26 000**

jeunes et animateurs  
vivent chaque année  
une expérience  
de mobilité dans le  
cadre du programme  
Erasmus + JS

**1 000**

structures sont  
labellisées  
**Information  
jeunesse** en  
France

**160 000**

jeunes ont  
été **mentorés**  
en 2023

## 3. PROMOUVOIR L'ÉDUCATION POPULAIRE

- Développer et consolider la **continuité éducative** entre tous les temps et dans tous les espaces au bénéfice des enfants et des jeunes.
- Accompagner le renouveau de la **filière professionnelle de l'animation** en accueil collectif de mineurs.
- Soutenir les associations et **fédérations d'éducation populaire** et les dynamiques d'éducation non formelle.

**1 700**

lieux  
d'accompagnement  
des associations  
sont labellisés  
**Guid'asso**

**23 300**

associations  
bénéficiaires du  
**FDVA** en 2024

**500 000**

Plus de  
bénéficiaires du  
**Compteasso**

# COMMENT S'ORGANISE LA DJEPVA ?

## POUR METTRE EN ŒUVRE SES MISSIONS, LA DJEPVA S'APPUIE SUR :

### ➤ LA SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Elle assure la coordination des actions interministérielles en faveur de la jeunesse, de la vie associative, du volontariat et de l'engagement associatif bénévole. Elle encourage la mobilité européenne et internationale des jeunes et développe la coopération européenne et internationale en matière de jeunesse.

### ➤ LA SOUS-DIRECTION DE L'ENGAGEMENT

Elle est chargée de la promotion et du développement de l'engagement tout au long de la vie. Elle définit et met en œuvre les dispositifs d'engagement civique des jeunes, assure la coordination des politiques interministérielles d'engagement, facilite l'ancrage territorial des démarches d'engagement, et pilote la réserve civique et les plateformes numériques de l'engagement.

### ➤ L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'INJEP est un observatoire et un pôle de ressources pour l'ensemble des acteurs des champs de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire et du sport. Il comprend le service statistique ministériel. Il assure la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation. Il partage cette connaissance avec tous les acteurs du champ afin d'éclairer la décision publique.

 [injep.fr/](http://injep.fr/)

### ➤ LA SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives à la protection des mineurs en accueils collectifs (centres de loisirs, colos, etc.). Elle contribue au développement des politiques éducatives locales. Elle soutient les actions d'intérêt général des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

### ➤ UNE MISSION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES FINANCES

### ➤ UNE MISSION DES SERVICES NUMÉRIQUES

### ➤ UNE MISSION DE LA VALORISATION ET DES PUBLICATIONS DIGITALES

### ➤ LE LAB MÉTIER JEPVA

**157**

**agents**  
se mobilisent au  
quotidien au sein  
de la DJEPVA

## ET SUR LES TERRITOIRES ?

### LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Les services déconcentrés du ministère assurent en France métropolitaine et ultra-marine, au niveau régional et départemental, le déploiement des politiques pilotées par la DJEPVA.

#### ➤ AU NIVEAU RÉGIONAL

Les **délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)**, placées sous l'autorité du recteur de région académique, ont une mission de coordination des politiques.

#### ➤ AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Les **services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)**, placés sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), ont une mission d'**animation et de mise en œuvre** des politiques.



**Adresse:**

95 avenue de France  
75013 Paris

[djepva.dir@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:djepva.dir@jeunesse-sports.gouv.fr)



**Téléphone - standard:** 01 40 45 95 02

**Accès:** Métro 14 et RER C

Arrêt Bibliothèque François Mitterrand

**Sites internet:**

[www.jeunes.gouv.fr/](http://www.jeunes.gouv.fr/)

[www.associations.gouv.fr/](http://www.associations.gouv.fr/)



Retrouvez l'actualité de la direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative sur LinkedIn



Retrouvez la DJEPVA :

